



Principes et règles de consolidation

1- Référentiel comptable

Les comptes consolidés de LABEL'VIE S.A. sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

2- Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés du groupe LABEL'VIE S.A englobent les entreprises suivantes:

- Hypermarché LV, S.A.S sur laquelle la société LABEL'VIE S.A exerce un contrôle de 95%
- Metro Cash & Carry Maroc, sur laquelle LABEL'VIE S.A exerce un contrôle de 100%.
- Maxi LV, S.A.S, sur laquelle LABEL'VIE S.A exerce un contrôle de 100%.

Périmètre de consolidation du groupe LABEL'VIE

NOM DE SOCIETE	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
LABEL'VIE, S.A			SOCIETE MERE (*)
HLV	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
METRO CASH & CARRY Maroc	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE (*)
MAXI LV S.A.S	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE

(*) Etablissement consolidant

3- Méthodes de consolidation

Les entreprises contrôlées par le groupe LABEL'VIE sont consolidées par intégration globale. LABEL'VIE contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque LABEL'VIE, S.A détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Les trois sociétés, HLV et Metro Cash & Carry Maroc et Maxi LV sont intégrées globalement.

4- Operations reciproques

Les comptes réciproques résultant d'opérations internes au groupe sont annulés.

5- Principales règles d'évaluation

- Ecarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs des entreprises acquises sont présentées sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».
- Immobilisations incorporelles : elles se composent principalement des autres charges à répartir, des Fonds de commerce, logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels et autres charges à répartir sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.
- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 5 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagement divers sur 10 ans.
- Immobilisations financières : Sont constitués essentiellement des dépôts et cautionnement à plus d'un an comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Dettes en monnaie étrangères : Sont comptabilisées au cours figurant sur la D.U.M d'entrée, à la date de clôture de l'exercice les différences latentes de change sont comptabilisées en écart de conversion. La provision sur écarts défavorable sont prises en considération dans le compte de résultat.

6- Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

GROUPE LABEL VIE		ETATS FINANCIERS CONSOLIDES			
		BILAN - ACTIF (Modele normal)		NET	EXERCICE PRECEDENT
		BRUT	AMORT - PROV		
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)					
- FRAIS PRELIMINAIRES					
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES					
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)					
- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
- BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES					
- FONDS COMMERCIAL					
- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)					
- TERRAINS					
- CONSTRUCTIONS					
- INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE					
- MATERIEL DE TRANSPORT					
- MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS					
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)					
- PRETS IMMOBILISES					
- AUTRES CREANCES FINANCIERES					
- TITRES DE PARTICIPATION					
- AUTRES TITRES IMMOBILISES					
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)					
- DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES					
- AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT					
STOCKS (F)					
- MARCHANDISES					
- MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES					
- PRODUITS EN COURS					
- PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS					
- PRODUITS FINIS					
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)					
- FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTES					
- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES					
- PERSONNEL					
- ETAT					
- COMPTES D'ASSOCIES					
- AUTRES DEBITEURS					
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF					
TITRES & VALEURS DE PLACEMENT (H)					
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)					
(ELEMENTS CIRCULANTS)					
TRESORERIE - ACTIF					
- CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER					
- BANQUES, T.G.E.C.P.					
- CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS					
TOTAL II					
TOTAL GENERAL I + II + III					

GROUPE LABEL VIE		ETATS FINANCIERS CONSOLIDES			
		BILAN - PASSIF (Modele normal)		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES					
- CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL (1)					
- MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					
- CAPITAL APPELE DONT VERSE :					
- PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT					
- ECARTS D'ACQUISITION					
- RESERVE LEGALE					
- AUTRES RESERVES (RESERVES CONSOLIDEES)					
- REPORT A NOUVEAU (2)					
- RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (2)					
- RESULTAT NET CONSOLIDE					
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES A					
INTERETS MINORITAIRES (B)					
- INTERETS MINORITAIRES					
DETTES DE FINANCEMENT (C)					
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES					
- AUTRES DETTES DE FINANCEMENT					
PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)					
- PROVISIONS POUR RISQUES					
- PROVISIONS POUR CHARGES					
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)					
- AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISEES					
- DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT					
TOTAL : A + B + C + D + E					
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)					
- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES					
- CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTES					
- PERSONNEL					
- ORGANISMES SOCIAUX					
- ETAT					
- COMPTES D'ASSOCIES					
- AUTRES CREANCIERS					
- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF					
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)					
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)					
TRESORERIE - PASSIF					
- CREDITS D'ESCOMPTE					
- CREDITS DE TRESORERIE					
- BANQUES (SOLDES CREDITEURS)					
TOTAL III					
TOTAL GENERAL I + II + III					

GROUPE LABEL VIE		COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES - Hors taxes			
		OPERATIONS		TOTAUX	30/06/2011
		EXERCICE (1)	EXERC. ant. (2)	EXERCICE (-/+2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION					
- VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT					
- VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS					
CHIFFRE D'AFFAIRES					
- VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+/-)					
- IMMOB. PROD. PAR L'ESE PR.ELLE MEME					
- SUBVENTION D'EXPLOITATION					
- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION					
- REPRISES D'EXPLOIT. / TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL I					
CHARGES D'EXPLOITATION					
- ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISE					
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES					
- AUTRES CHARGES EXTERNES					
- IMPOTS ET TAXES					
- CHARGES DE PERSONNEL					
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION					
- DOTATION D'EXPLOITATION					
TOTAL II					
RESULTATS D'EXPLOITATION III (I - II)					
PRODUITS FINANCIERS					
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.					
- GAINS DE CHANGE					
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS					
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES					
TOTAL IV					
CHARGES FINANCIERES					
- CHARGES D'INTERETS					
- PERTES DE CHANGE					
- AUTRES CHARGES FINANCIERES					
- DOTATIONS FINANCIERES					
TOTAL V					
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)					
RESULTAT COURANT VII (III + VI)					
PRODUITS NON COURANTS					
- PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION					
- SUBVENTION D'EQUILIBRE					
- REPRISES SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT					
- AUTRES PRODUITS NON COURANTS					
- REPRISES NON COURANTES TRANSFERTS CHARGES					
TOTAL VIII					
CHARGES NON COURANTES					
- VALEURS NETTES D'AMORT. IMMOB. CEDEES					
- SUBVENTIONS ACCORDEES					
- AUTRES CHARGES					
- DOTATIONS NON COURANTES AUX AMORT. & PROV.					
TOTAL IX					
RESULTAT NON COURANT X (VIII - IX)					
RESULTAT AVANT IMPOT (VII + X)					
- IMPOTS SUR LES RESULTATS					
RESULTAT NET (XI - XII)					
TOTAL DES PRODUITS (I + IV + VIII)					
TOTAL DES CHARGES (II + V + IX + XIII)					
RESULTAT NET PART DU GROUPE					
RESULTAT NET DES MINORITAIRES					

Crowe Horwath

11, rue A. Khattab, 2^{ème} etq. 6
Agdal Rabat
Maroc

Cabinet Ahmed Mseffer

279, Bd Mohammed V
10 000 Racat
Maroc

Attestation d'examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la société Label Vie S.A.

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de Label Vie S.A. comprenant le bilan consolidé, le compte de produits et charges consolidé au terme du semestre couvrant la période du 01/01/2012 au 30/06/2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 1 278 473 582,90 MAD, dont un bénéfice net consolidé de 37 012 292,14 MAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société arrêtés au 30/06/2012, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Rabat, le 24/09/2012.

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit

Adib BENDRAHIM
Associé Gérant

Cabinet Ahmed Mseffer

A. Mseffer
Expert comptable

XEC 26/09/12

Conso